



**Question écrite de la députée fédérale Katrin JADIN
à Monsieur Sammy MAHDI, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,
concernant le suivi médical des réfugiés au centre de Jalhay-Stockay
- Bruxelles, le 15 décembre 2020 -**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Il me revient que dans le centre d'accueil de Jalhay-Stockay de massives problèmes de santé ont été ignorés par le personnel sur place. En effet, au cours des dernières semaines, plusieurs réfugiés se sont adressés avec des problèmes de santé aux personnes responsables qui leur ont alors indiqué qu'ils devraient encore attendre quelques jours avant que le médecin rende visite audit centre.

Parmi ces problèmes de Santé figuraient un accouchement, une personne inconsciente retrouvée dans une chambre, un enfant saignant de l'oreille et une angine blanche. Ces personnes se sont d'ailleurs rendues au médecin par leurs propres soins.

Malheureusement, depuis que le centre d'accueil est passé entre les mains d'une société privée en Octobre 2020, les nouvelles négatives s'amplifient. Je ne trouve pas positive que des sociétés privées prennent en charge l'accueil des réfugiés et en quelque sorte font de l'argent sur le dos des migrants.

D'après mes informations, Fedasil a été informé de ces faits.

Monsieur le Secrétaire d'État, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Avez-vous pris connaissance des problèmes de suivi médical au centre d'accueil de Jalhay-Stockay ?
- Dans l'affirmative, quelle a été votre réaction et quelles conséquences doivent craindre les centres privés dans ces cas? A partir de quel moment une mission d'expertise médicale peut être réclamée ?
- Est-il raisonnable et effectif de confier l'accueil des demandeurs d'asile à des sociétés privées ?
- Combien de centres d'accueil privés existent-t-ils dans notre pays ? Des dérives de ce genre ont-ils été constatés dans d'autres centres privés ?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du Secrétaire d'État :

1. Oui, Fedasil a pris connaissance des problèmes de suivi médical au sein du centre d'accueil de Jalhay.
2. Fedasil a interpellé la direction du centre de Jalhay pour identifier, objectiver et évaluer les problèmes évoqués. L'Agence suit de très près l'évolution de cette situation et conformément au cahier des charges qu'elle a établi, un monitoring est en place dès l'ouverture de ces centres et aussi longtemps que dure leur activité. Par ailleurs, un audit qualité était planifié début 2021 par le service Audit & Qualité de l'Agence pour mesurer la conformité du fonctionnement du centre. Si d'autres manquements devaient être observés, Fedasil n'hésitera pas à prendre des mesures plus fortes et/ou des sanctions et mettre en place une mission d'expertise externe médicale.
3. Face à la saturation du réseau de l'accueil et du manque de places d'accueil pour les demandeurs de protection internationale (DPI), l'Agence a lancé fin novembre 2019 un marché public en urgence afin que des acteurs privés puissent opérationnaliser des places d'accueil.
4. Il existe actuellement 5 centres d'accueil gérés par des opérateurs privés à savoir, Etterbeek (G4S), Marcinelle (My Assist), Hasselt (Umami), Jalhay (Svasta) et Kalmthout (G4S). L'Agence veille à la qualité de cet accueil et n'hésitera pas à prendre les mesures qui s'imposent sur le plan légal si le fournisseur ne respecte pas le cahier des charges.